

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
TENUE LE 24 AOÛT 2016, À 10H15, AU CAMPUS DE ROUYN-NORANDA, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

Présents

Éric Aubin, directeur des études	Vincent Guimont
Denis Audet	Marcel H. Jolicoeur, président
Patrick Bédard	Claire Maisonneuve
Yves Bédard	Denis Moffet
Sylvain Blais, directeur général	Josée Plouffe
Isabelle Breton	André Rouleau
Klaude Hallé	

Absents

Serge Bastien	Frédérique Godefroid
Claude Bélanger	Frédérique Gosselin
Marie-Luce Bergeron, vice-présidente	Johanne Morel
Joanne Boissonneault	Jean-François Lacroix

Observateurs

Pascale Gagné, agente de soutien administratif
Diane Landriault, secrétaire générale

Invitée

Kathleen Longpré, directrice des ressources humaines

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Claire Maisonneuve, appuyée par Klaude Hallé, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. EMBAUCHE AU POSTE DE COORDONNATEUR/TRICE DES TIC (TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS)

CA-2970

CONSIDÉRANT la résolution CA-2967 du 21 juin 2016, à l'effet d'apporter des modifications à la structure du personnel d'encadrement en créant le poste de coordonnatrice ou coordonnateur des technologies de l'information et des communications;

CONSIDÉRANT l'avis favorable reçu du Comité local des cadres le 8 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse des candidatures reçues et qu'il est maintenant prêt à faire sa recommandation;

Sur présentation de Kathleen Longpré, et à la suite de la recommandation unanime du comité de sélection, il est proposé par Yves Bédard, appuyé par Vincent Guimont, et unanimement résolu, avec abstention, **d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à procéder à l'embauche d'Isabelle Lessard à titre de coordonnatrice des technologies de l'information et des communications (classe 6), pour une période de 2 ans. Cette fonction est sous la responsabilité de la direction des études. Les termes et les conditions de cette embauche sont sujets à être modifiés selon l'avancement du projet et l'atteinte des résultats.**

LEVÉE DE LA SÉANCE

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 10h32 sur une proposition de Isabelle Breton.

Président,

Secrétaire générale,

Marcel H. Jolicoeur

Diane Landriault